

Programme d'adoption de la 5G

dans le cadre du projet ENCQOR

Avril 2020

5G 
MIEUX CONNECTÉ, PLUS PERFORMANT.

ERICSSON  **ciena.** THALES  IBM CGI

Canada  Ontario Québec 

Survol du programme d'adoption

Démontrer les usages en matière de produits, processus ou services en lien avec les technologies de prochaine génération de ENCQOR dans divers secteurs.



COMMUNAUTÉS



SANTÉ



TRANSPORTS



OBJETS



VILLES



MANUFACTURIERS



ÉNERGIE

Programme de financement pour des entreprises ou organisations du Québec

Pour concevoir, préparer et expérimenter des cas d'usage des technologies de ENCQOR avec des utilisateurs finaux

Accompagnement de l'ADRIQ pour le montage et la réalisation des projets avec une rétroaction en continu

Contribution financière sous forme du remboursement d'un maximum de 50% des dépenses admissibles

Projets priorités : ceux qui impliquent plusieurs partenaires et plusieurs PME

Évaluation des projets par des évaluateurs indépendants

ENCQOR consiste en un partenariat transformateur entre le Canada, le Québec et l'Ontario axé sur la recherche et l'innovation dans le secteur des technologies de rupture 5G ainsi que sur les initiatives d'adoption et les utilisations du système.

Le projet ENCQOR met en place le premier corridor précommercial d'infrastructure numérique 5G au pays, une clé essentielle pour faire de l'économie numérique une réalité. La stratégie sur cinq ans du projet et son mandat particulier de rendre les réseaux 5G accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME), aux chercheurs et au milieu universitaire, signifie qu'il est conçu sur mesure non seulement pour concrétiser le potentiel technologique de la 5G dans un proche avenir, mais aussi pour favoriser la croissance économique à long terme au Québec, en Ontario et plus largement au sein de l'écosystème de l'innovation canadien.

Chapeauté par cinq géants du numérique — Ericsson, Ciena, Thales, IBM Canada, et CGI— le projet ENCQOR réunit des acteurs de l'industrie, des PME, le secteur public, des centres d'innovation et des universités.

ENCQOR est un outil destiné à accélérer le virage de l'économie numérique et à renforcer la compétitivité du Canada, du Québec et de l'Ontario au sein de l'économie mondiale.



ENCQOR

MIEUX CONNECTÉ, PLUS PERFORMANT.

ENCQOR.CA

Plan

1. Objectifs du programme et fonctionnement
2. Éligibilité
 - a. Organismes admissibles
 - b. Dépenses admissibles
 - c. Projets admissibles
3. Processus de sélection et évaluation des projets
4. Mécanisme de financement et reddition de compte
5. Documents d'appui et arrimage avec les autres programmes de ENCQOR
6. Comment soumettre un projet et contact



Objectifs du programme

Le **programme d'adoption de la 5G** supporte les entreprises et les organisations pour concevoir, préparer et expérimenter des cas d'usage avec des utilisateurs finaux afin de démontrer les usages en matière de produits, processus ou services en lien avec les technologies de prochaine génération de ENCQOR, et ce, dans divers secteurs. Le programme se caractérise notamment par une volonté de soutenir des expérimentations ayant, à terme, un potentiel d'adoption à plus large échelle et privilégie le soutien à des projets d'envergure incluant plusieurs partenaires.

Le programme vise à :

- Soutenir l'innovation par l'expérimentation de produits, procédés, pratiques ou services en lien avec l'usage des technologies de prochaine génération dans différents secteurs.
- Améliorer la productivité, la compétitivité et le développement des compétences
- Habilitier les organisations à anticiper le changement et surmonter les barrières à l'adoption de la 5G et des technologies de prochaine génération.
- Accélérer le virage de l'économie numérique et générer des impacts socio-économiques au Québec et au Canada.

Ce programme novateur offert uniquement au Québec est complémentaire aux autres programmes offerts par ENCQOR, notamment la familiarisation avec la 5G à travers les activités des sites d'innovation et le développement technologique à travers les Appels à projets TI gérés par PROMPT.

Conçu pour stimuler l'innovation notamment en s'appuyant sur l'infrastructure 5G de ENCQOR afin de susciter des bénéfices socio-économiques et ainsi créer de la valeur pour les organisations et la société québécoise et canadienne, ce programme se distingue également par son orientation axée sur les utilisateurs.

Fonctionnement

Le programme d'adoption de la 5G est ouvert en continu. Les projets sont sélectionnés à la suite d'une évaluation réalisée par des évaluateurs indépendants, au fur et à mesure du dépôt des demandes, en fonction des disponibilités budgétaires annuelles. Les promoteurs sont invités à contacter l'ADRIQ dès le début de la préparation de leur projet afin de valider la faisabilité et de bénéficier d'un support pour son développement.

Les projets d'adoption doivent impliquer plus d'une entreprise ou organisation et mettre à levier l'Infrastructure 5G iPaaS offerte dans ENCQOR. Ultiment, ces projets doivent tester des cas d'usage en impliquant des utilisateurs finaux et se situer dans les TRL 1 à 7.

Les projets financés peuvent se réaliser sur plusieurs années, mais devront tous être complétés au plus tard le 31 mars 2022.

La contribution financière est offerte sous forme de remboursement d'un maximum de 50 % des dépenses admissibles effectuées par la ou les organisations partenaires du projet. Une fois le projet approuvé, les demandes de remboursement (incluant les rapports intérimaires) devront être acheminées biannuellement pour chacune des années de réalisation du projet. Aucun versement initial ne sera accordé. La demande de remboursement finale devra comprendre un rapport final sur le projet. Pour plus d'information, voir la section mécanisme de financement et reddition de compte.

Éligibilité

I. Organisations admissibles pour demande

Sont admissibles au programme:

- Les entreprises à but lucratif exerçant des activités de R-D ou de production au Québec. Les projets impliquant au minimum une PME de moins de 500 employés sont favorisés.
- Les organismes à but non lucratif du Québec, les coopératives, les établissements ou organismes publics et parapublics du Québec et les municipalités du Québec sont également admissibles.
- Les autres organisations, sous réserve d'approbation

Un demandeur principal doit être identifié dans les projets. Les autres organisations sont identifiées comme partenaires.

II. Dépenses admissibles

Dans ses grandes lignes, les dépenses admissibles couvrent les coûts directs raisonnables et nécessaires à la réalisation du projet, soit les salaires et les charges sociales des employés imputés au projet ainsi que les autres coûts liés à sa réalisation. Les coûts de capitaux ne sont pas admissibles. Le détail des dépenses admissibles est disponible sur demande.

Coûts directs du projet:

- Les coûts directs du matériel et des équipements utilisés pour réaliser le projet.
- La portion des salaires directement attribuable à la réalisation du projet.
- Les coûts liés à la sous-traitance pour la réalisation du projet (sous-contrat, consultant, etc.)

Coûts indirects du projet:

- Les coûts indirects sont calculés à un taux fixe de 55 % du coût direct des salaires. Au total, ces coûts indirects ne peuvent excéder 15 % des dépenses admissibles.

III. Projets admissibles

Pour être admissible, un projet devra respecter les balises suivantes:

- Concevoir et/ou préparer et/ou expérimenter des cas d'usage en impliquant des utilisateurs finaux.
- Mettre à levier l'infrastructure 5G iPaaS offerte dans ENCQOR.
- Se situer dans les TRL 1 à 7.
- Être en mesure de démontrer le potentiel d'adoption à plus large échelle ou d'importants impacts socio-économiques.
- Impliquer plus d'une entreprise ou organisation. Les projets regroupant plusieurs PME seront favorisés.
- Impliquer des utilisateurs finaux ou des organismes/regroupements qui les représentent.

De manière non restrictive, le programme pourra soutenir des projets dans les secteurs suivants :

- Municipalités et villes intelligentes (sécurité publique, mobilité, transport, etc.)
- Énergie et environnement
- Santé, vieillissement et communautés
- Industries et pratiques de travail du futur

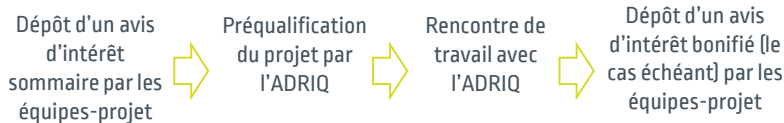
Voici quelques exemples de projets admissibles:

- Définir et tester des nouveaux produits, procédés, pratiques ou services.
- Définir et démontrer des nouveaux cas d'usage.
- Préparer l'entreprise ou l'organisation pour les technologies de prochaine génération, incluant la transformation de l'architecture d'entreprise vers le 5G, la définition et la mise en place des nouveaux modèles d'affaires et processus.

Processus

Conscients des efforts requis pour le montage d'un tel projet, le processus mis en place vise à donner en continu une rétroaction et du support aux organisations intéressées à déposer un projet.

ÉTAPE 1 - AVIS D'INTÉRÊT ET PRÉQUALIFICATION



ÉTAPE 2 - ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE PAR LES ÉVALUATEURS INDÉPENDANTS

Évaluation de l'avis d'intérêt par les évaluateurs indépendants.

Les projets retenus sont invités à soumettre une demande complète et recevront le support de l'ADRIQ pour la préparation de celle-ci

ÉTAPE 3 - PRÉPARATION DE LA DEMANDE COMPLÈTE



ÉTAPE 4 - DÉCISION FINALE



ÉTAPE 5 - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Évaluation des projets

Le programme d'adoption de la 5G est un programme avec une enveloppe fermée. Les projets admissibles ne sont pas nécessairement tous financés. Les projets financés sont ceux répondant le mieux aux objectifs du programme et ayant le plus important potentiel socio-économique pour le Québec et le Canada.

Préalablement à l'évaluation finale par les évaluateurs indépendants, l'ADRIQ fera la revue des projets soumis pour assurer l'éligibilité des dépenses et un comité technique validera la faisabilité technique. Les évaluateurs indépendants sont liés par une entente de non divulgation.

Critères d'évaluation

De manière non restrictive, les projets seront évalués à partir d'une liste de critères incluant :

- La clarté du défi, de l'opportunité et du potentiel socio-économique du projet.
- Le caractère innovant du projet, en matière de produits, pratiques, processus ou services.
- Le respect des paramètres du programme et le nombre de partenaires et PME impliqués dans le projet.
- L'expertise et l'expérience de l'équipe (réalisations antérieures), la solidité financière et organisationnelle des organisations partenaires. La capacité de l'équipe à mener à terme le projet.
- La clarté, la faisabilité et le réalisme du plan de projet ainsi que du budget.
- La qualité générale du projet.

Mécanisme de financement

- Le taux d'aide financière ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles.
- Le financement est basé sur un modèle de remboursement de dépenses admissibles.
- Les projets peuvent s'échelonner sur plus d'une année, mais l'ensemble des projets financés doivent être terminés le 31 mars 2022.
- Les partenaires financiers de ENCQOR : ERICSSON, CIENA, CGI, IBM et THALES ne sont pas admissibles au Programme d'adoption.

L'enveloppe prévue pour cet appel de projet est d'une valeur globale de 10 millions de dollars, soit une contribution gouvernementale de 5 millions de dollars.

Reddition de compte

- Aucun versement initial n'est prévu dans les projets.
- L'aide financière est acheminée aux entreprises et organismes financés à la suite de l'approbation du projet selon la fréquence entendue, et ce, pour chaque année de réalisation du projet.
- Un rapport de progression du projet est requis à chacune des demandes de versement selon le gabarit. Ce rapport inclut l'avancement du projet, les changements apportés au projet et les preuves de dépenses. Des formulaires de réclamation et gabarits sont fournis aux organisations financées et doivent être utilisés.
- Les organisations financées doivent conserver l'ensemble des pièces justificatives de dépenses, reçus et toute autre documentation pertinente en lien avec les dépenses admissibles. Ces pièces doivent être fournies dans les rapports.
- À la fin du projet, un rapport final est requis ainsi qu'une demande finale de remboursement incluant les preuves de dépenses.
- Les organisations financées doivent accepter de collaborer à une étude d'évaluation des impacts.
- À la fin de chaque année financière, les organisations financées doivent compléter un sondage annuel. Ce sondage est nécessaire pour permettre à l'ADRIQ de répondre à ses obligations envers les bailleurs de fonds de ENCQOR.
- Les organisations ayant réalisé un projet d'adoption dans ENCQOR doivent accepter de collaborer avec l'ADRIQ, afin de lui permettre de communiquer et/ou mettre en vitrine et/ou réaliser une étude de cas à propos de leur projet.

Arrimage avec les autres programmes de ENCQOR

Les différents programmes de ENCQOR peuvent être mis à levier pour optimiser les effets pour les entreprises et organisations. Ainsi, une même organisation peut participer à différents programmes de ENCQOR pour des projets différents ou différentes phases d'un même projet. En aucun cas, les mêmes dépenses ne pourront être l'objet d'une aide financière dans plus d'un programme.

Par exemple, un projet de développement technologique financé dans les appels à projet TI gérés par PROMPT pourrait avoir une suite pour une démonstration avec les utilisateurs finaux dans le Programme d'adoption de la 5G.



Pour plus d'informations sur les programmes de ENCQOR pour les entreprises visitez

<https://quebec.encqor.ca/>

Plateformes d'innovation

En savoir plus

Projets TI financés

En savoir plus

Projets d'adoption

En savoir plus

Projets de R-D collaborative

En savoir plus

Développement des talents

En savoir plus

Comment soumettre un projet ?

1	Rencontre exploratoire	Premiers échanges entre les promoteurs et l'ADRIQ
2	Préparer un avis d'intérêt	Un document de 2-3 pages incluant: <ul style="list-style-type: none">• Le défi ciblé, l'opportunité du projet• Le type d'expérimentation• Les partenariats• Les résultats visés et• L'estimé budgétaire
3	Soumettre un avis d'intérêt à l'ADRIQ	L'avis d'intérêt sera traité par l'ADRIQ pour la préqualification.

Contact

Pour toute demande d'information ou pour soumettre votre avis d'intérêt :

Michèle Sawchuck
Directrice du contenu, ADRIQ
Responsable du programme d'adoption ENCQOR
michele.sawchuck@adriq.com
514 337-3001, poste 109

QUEBEC.ENCQOR.CA

